



Intervention de Fatiha SAIDI, Députée PS, dans la discussion relative au projet d'ordonnance modifiant le Code Bruxellois d'Aménagement du Territoire (COBAT) relatif aux charges d'urbanisme.

Séance plénière du Parlement bruxellois, 23 avril 2010

Concerne : Le projet d'ordonnance relatif aux charges d'urbanisme.

Madame la Présidente,
Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

Mon groupe est ravi de voir inscrit à l'ordre du jour de notre séance plénière ce projet d'ordonnance que nous allons sanctionner en fin de séance par un vote.

Comme nous l'avons déjà souligné en commission, l'adoption de cette ordonnance permettra d'une part, de régler définitivement la question de l'habilitation légale conférée au Gouvernement et d'autre part, d'adopter enfin un arrêté légal et conforme à l'avis du Conseil d'Etat.

Par ailleurs, il me semble utile de préciser que le principe des charges d'urbanisme est un mécanisme de solidarité qui revêt, non seulement aux yeux du groupe socialiste mais aussi comme il a été souligné par mes collègues précédemment, une importance toute particulière.

En effet, loin de pénaliser les activités de la promotion immobilière, celles-ci nous offrent l'opportunité de maintenir une solidarité, ainsi qu'une mixité (ou une régulation) entre les fonctions fortes et les fonctions faibles de la ville.

En quelques mots, elles sont nécessaires à l'exécution par les pouvoirs publics d'une politique urbanistique d'aménagement du territoire opérationnelle, égalitaire et cohérente, le tout en corrigeant les éventuels déséquilibres fonctionnels qui entrent rarement dans les préoccupations des spéculateurs.

A contrario des tenants du « tout au marché » et du « laisser faire », nous pensons que l'une des missions fondamentales des pouvoirs publics régionaux, mais aussi communaux, est d'assurer entre autres, par ce biais, la mise en œuvre d'équipements collectifs, de logements et d'espaces publics de qualité, pour tous les Bruxellois, assurant par là leur bien-être et leur garantissant une qualité de vie agréable au sein de la ville.

Nous rappelons qu'à défaut de voter cette ordonnance de sécurisation juridique, même le plan logement, pourtant hautement nécessaire, risquerait de subir une cure d'amaigrissement, par manque d'alimentation du fond budgétaire prévu dans le cadre du financement du Plan régional Logement.

Pour le groupe Socialiste, il convient donc de réitérer le vote unanime qui a marqué les travaux de la commission, afin de pérenniser ce système de redistribution empreint de solidarité qui rencontre les besoins primordiaux de la population, notamment de ses groupes les plus vulnérables, dont la force publique est souvent le seul soutien.

Dans un autre registre, au niveau juridique cette fois, il nous faut saluer la clairvoyance du Conseil d'Etat qui dans son arrêt du 15 juin 2009, relatif à l'annulation de l'arrêté du 12 juin 2003 relatif aux charges d'urbanisme, considère bel et bien que les charges d'urbanisme ne constituent pas un impôt au sens des articles 170 et 172 de la Constitution.

Nous espérons que les professionnels du secteur, qui soutenaient le contraire, auront à cœur d'intégrer ce principe en gardant à l'esprit que leurs modestes contributions sont salutaires au maintien d'un dynamisme urbain favorable tant à leurs investissements qu'aux citoyens, comme je l'ai déjà développé.

Enfin, il nous semble important de saluer la réactivité ainsi que la qualité de la réponse apportée par notre gouvernement, par l'entremise du Ministre-Président. En effet, face aux enjeux en présence et afin de garantir la sécurité juridique d'un mécanisme dont l'utilité publique n'est plus à démontrer, l'adoption de cette ordonnance coupe net à toute tergiversation et évitera toutes les tracasseries et insécurité que nous avons vécus.

Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, vous ne serez donc pas surpris que mon groupe convaincu par l'intérêt collectif de cette ordonnance le votera avec enthousiasme, pour ne pas dire comme un seul homme ou une seule femme.

Je vous remercie pour votre attention,

Fatiha Saidi